



SALAIRES ET CONDITIONS DE TRAVAIL 2019-2020

CHIMIE

Employés



WWW.FGTBCHIMIE.BE

FGTB

Chimie

Ensemble, on est plus forts



Elections
sociales

Ayez de
l'IMPACT
dans votre
entreprise

SOYEZ CANDIDAT(E) **élections sociales** **mai 2020!**

Plus d'infos auprès de votre délégué(e)
dans un bureau FGTB ou sur
le site **www.accg.be/candidat**



Chimie

CP 207

Quelles améliorations ?

Plus de pouvoir d'achat

Salaires minima sectoriels :
+ 34,666 € d'ici au 1^{er} janvier 2020.

Liberté de négocier
dans les entreprises

En cas d'absence d'accord
d'entreprise, les salaires augmentent
de 1,1 % même s'ils sont supérieurs
aux minima sectoriels.

Humanisation du travail Encourager le travail de jour

Les travailleurs de nuit qui souhaitent
prester uniquement en journée
seront soutenus financièrement.

RCC et crédit-temps

Les travailleurs du secteur ont accès
à toutes les formes de RCC et de
crédit-temps.

Sommaire

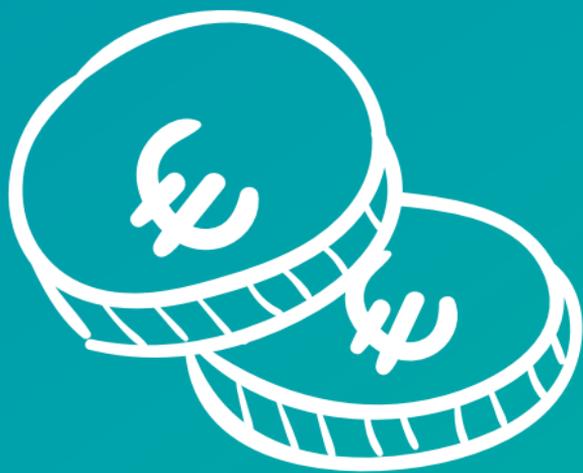
7 Salaire et indemnités

13 Temps de travail

15 Fin de carrière

19 Avantages sociaux

23 Engagez-vous



Salaire et indemnités

Grâce au travail syndical, tous les salaires des employés augmentent.

Concrètement :

- Les salaires minima augmentent à deux reprises :
 - + 20,7996 € au 1^{er} juillet 2019
 - + 13,8664 € à partir du 1^{er} janvier 2020.

Au total, les salaires minima augmenteront de 34,666 € sur la période 2019-2020. Vous trouverez les nouveaux montants ci-après.

- L'accord prévoit aussi la liberté de négocier des accords d'entreprises. Les augmentations peuvent donc être supérieures.
- En cas d'absence d'accord d'entreprise, les salaires supérieurs aux minima sectoriels augmentent de 1,1 % à partir du 1^{er} janvier 2020.
- Les primes d'équipes augmentent aussi de 1,1 %.

Salaires sectoriels minima bruts

Augmentation au 01/07/2019

Années d'expérience	Cat. 1 en €	Cat. 2 en €	Cat. 3 en €	Cat. 4a en €	Cat. 4b en €
0	1.854,71	1.894,24			
1	1.867,04	1.908,83	1.937,01		
2	1.879,20	1.923,52	1.959,63		
3	1.891,45	1.938,03	1.982,10	2.101,37	
4	1.903,79	1.952,77	2.004,88	2.127,29	2.265,73
5	1.916,06	1.967,40	2.027,49	2.153,30	2.295,26
6	1.928,26	1.981,99	2.050,24	2.179,39	2.324,69
7	1.940,49	1.996,64	2.072,76	2.205,32	2.354,21
8	1.952,77	2.011,47	2.095,46	2.231,36	2.383,60
9	1.965,00	2.025,96	2.118,15	2.257,31	2.413,25
10	1.977,16	2.040,61	2.140,79	2.283,32	2.442,78
...

Salaires sectoriels minima bruts

Augmentation au 01/01/2020

Années d'expérience	Cat. 1 en €	Cat. 2 en €	Cat. 3 en €	Cat. 4a en €	Cat. 4b en €
0	1.868,58	1.908,11			
1	1.880,91	1.922,70	1.950,88		
2	1.893,07	1.937,39	1.973,50		
3	1.905,32	1.951,90	1.995,97	2.115,24	
4	1.917,66	1.966,64	2.018,75	2.141,16	2.279,60
5	1.929,93	1.981,27	2.041,36	2.167,17	2.309,13
6	1.942,13	1.995,86	2.064,11	2.193,26	2.338,56
7	1.954,36	2.010,51	2.086,63	2.219,19	2.368,08
8	1.966,64	2.025,34	2.109,33	2.245,23	2.397,47
9	1.978,87	2.039,83	2.132,02	2.271,18	2.427,12
10	1.991,03	2.054,48	2.154,66	2.297,19	2.456,65
...



Vous trouverez le tableau complet sur www.fgtbchimie.be. N'hésitez pas à consulter régulièrement notre site pour être tenu informé des indexations et de vos droits.

Sécurité d'existence

L'indemnité complémentaire de chômage temporaire augmente à 11 € par jour.



Dans votre entreprise, l'indemnité peut être supérieure. N'hésitez pas à consulter votre délégué à ce propos.

Maternité

Le salaire est garanti pour l'employée devant exercer, en raison de sa grossesse, une fonction inférieure durant cette période.



Temps de travail

La durée sectorielle du travail est de 38 heures par semaine. Les réductions du temps de travail avec maintien du salaire peuvent se faire par jour ou par semaine ainsi que par l'octroi de 12 jours de repos compensatoire sur base annuelle.



Pour un calcul plus détaillé, contactez votre délégué ou votre régionale FGTB Chimie.

Jours d'ancienneté

Dans les entreprises à 38 heures/semaine :

- un jour de congé d'ancienneté après 20 ans de service
- deux jours après 25 ans d'ancienneté.



Des accords d'entreprise peuvent prévoir plus de jours d'ancienneté. N'hésitez pas à consulter votre délégué à ce propos.



Fin de carrière

Humanisation du travail

Encourager le travail de jour

Les travailleurs de nuit (feu continu ou en nuit fixe) qui souhaitent prester uniquement en journée seront soutenus financièrement. Conditions à réunir : avoir au moins 55 ans, 10 ans d'ancienneté en travail de nuit et l'accord de l'employeur. Dans ce cas, le travailleur percevra temporairement une partie de ses primes d'équipes.

Ancienneté	50 % primes d'équipes	25 % primes d'équipes
10 ans	2 mois	1 mois
20 ans	4 mois	2 mois
30 ans	6 mois	3 mois



N'hésitez pas à consulter votre délégué ou votre régionale FGTB Chimie à ce propos.

Les travailleurs du secteur ont accès à toutes les formes de RCC et de crédit-temps

RCC	Conditions principales
59 ans - carrière longue	Avoir 59 ans entre le 01/01/2019 et 30/06/2021 40 ans de carrière
59 ans - travail de nuit	Avoir 59 ans entre le 01/01/2019 et 30/06/2021 33 ans de carrière 20 ans travail de nuit
58 ans - raisons médicales	Avoir 58 ans entre le 01/01/2019 et 31/12/2020 35 ans de carrière
59 ans - métier lourd	Avoir 59 ans entre le 01/01/2019 et 30/06/2021 35 ans de carrière Avoir travaillé dans un métier lourd durant 5/7 ans ou des 10/15 dernières années
62 ans	Avoir 40 ans de carrière pour les hommes ; 35 ans (en 2019) ou 36 ans (en 2020) pour les femmes

<p>Crédit-temps Emploi fin de carrière avec allocation ONEM</p>	<p>1/5 - Avoir 55 ans entre 01/01/2019 en 31/12/2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • métier lourd (25 ans de carrière) • carrière longue (35 ans de carrière) <p>1/2 - Avoir 57 ans entre 01/01/2019 en 31/12/2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • métier lourd (25 ans de carrière) • carrière longue (35 ans de carrière)
--	---

<p>Crédit-temps Emploi fin de carrière sans allocation ONEM</p>	<p>Avoir 50 ans entre 01/01/2019 en 31/12/2020 28 ans de carrière</p>
--	---



Contactez votre délégué ou votre régionale FGTB Chimie pour réaliser une simulation.

Pension complémentaire

Chaque travailleur qui ne bénéficie pas d'une pension complémentaire dans son entreprise, a droit à une pension complémentaire sectorielle.

Le montant de la pension complémentaire sectorielle est calculé par trimestre. Il représente 0,85 % des revenus trimestriels bruts. Mais il y a aussi un minimum forfaitaire garanti de 62,50 € bruts chaque trimestre (soit 250 €/an).

Les travailleurs ne doivent pas faire de démarches pour avoir droit à leur pension complémentaire. Elle est automatique. Chaque année, vous recevez un aperçu de votre pension complémentaire.

Plus d'informations sur www.F2PC.be



Avantages sociaux

Prime de fin d'année

La prime de fin d'année minimale est fixée à 100 % de la rémunération de base du mois de décembre. La prime est payée avant le 25 décembre de l'année en cours. Pour les représentants de commerce est la prime de fin d'année plafonnée à 2.129,47 € + 1,1 % et payable au plus tard en janvier.

Certains jours non-prestés sont pris en compte pour le calcul de la prime :

- maladie professionnelle, accident de travail ou accident survenu sur le chemin du travail pour une période de maximum 12 mois ;
- maladie inférieure à 6 mois ;
- congé de maternité ;
- congé de paternité ;
- jours fériés et de vacances ;
- etc.

La prime est allouée si vous avez au 31 décembre de l'année en cours, au moins 6 mois d'ancienneté dans l'entreprise. Si vous remplissez la condition d'ancienneté vous avez le droit à la prime au prorata d'un douzième du montant, par mois effectivement presté pendant l'année considéré, allant du 1^{er} janvier au 31 décembre.



Contactez votre délégué ou votre régionale FGTB Chimie pour un calcul détaillé.

Prime syndicale

Si vous êtes syndiqué, vous avez droit à une prime syndicale. Celle-ci était de 110 € en 2018. Grâce au travail syndical, cette prime sera augmentée en 2019 et en 2020. A l'heure de clôturer la rédaction de cette brochure, nous ne disposons pas encore des informations précises quant au nouveau montant et à la date de versement.



N'hésitez pas à vous tenir informé en consultant régulièrement www.fgtbchimie.be, votre délégué ou pour votre régionale FGTB Chimie.



Engagez-vous

Devenir délégué ?

Vous souhaitez vous investir dans le mouvement syndical ?
Vous avez envie de vous engager syndicalement ?

N'hésitez pas à vous manifester auprès de votre régionale
FGTB Chimie.

Des délégations syndicales peuvent être mise en place dans
les entreprises d'au moins 25 employés.



Vacances pour tous
les plus beaux coins de Belgique

7 campings

4 domaines
de vacances



Balades

Vélo Mer Nature

Terrains de sport

Animation enfants

Des lieux uniques

Ardennes Camping

Gastronomie

Aventure

Délasserment



Découvrez toutes nos destinations:
www.florealholidays.be

